

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

08/03/2022

Dossier complet le :

08/03/2022

N° d'enregistrement :

f09322p0078

### 1. Intitulé du projet

Réalisation d'un forage de secours en rive droite de l'Argens au hameau de Entraigues, commune du Cagnet-des-Maures

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Syndicat d'Adduction des Eaux de la Source d'Entraigues

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

LONGOUR Jean-Luc, Président

RCS / SIRET

2 0 0 0 | 0 8 1 | 7 9 2 | 0 0 0 1 8

Forme juridique

Syndicat mixte

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
27. a)	Forages pour l'approvisionnement en eau d'une profondeur supérieure ou égale à 50 m.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Réalisation d'un forage de secours F3 aux 2 forages réalisés en 2021 dans le cadre de la recherche d'eau souterraine en vue de délocaliser intégralement, en rive gauche de l'Argens, le champ captant actuel, constitué de 3 forages fonctionnels, situé en rive droite, et devenu très vulnérable aux risques d'effondrement des berges du fleuve Argens.

Les travaux sont de nature hydrogéologique.

- Phase 1 : réalisation de 2 sondages de reconnaissance au maximum
- Phase 2 : réalisation de 1 forage d'essai par alésage du meilleur des 2 sondages réalisés
- Phase 3 : réalisation de 1 cycle d'essais de pompage sur le forage d'essai

Les 2 nouveaux sondages et le nouveau forage seront réalisés sur la même parcelle que les 2 forages existants.

## 4.2 Objectifs du projet

L'objectif de cette demande est de pouvoir secourir un des 2 forages existants captant l'aquifère des calcaires fissurés du Trias moyen en rive droite de l'Argens, avec un objectif de production sur ce nouvel ouvrage de 600 m<sup>3</sup>/h en période de pointe, à destination des collectivités adhérentes au syndicat.

Les débits objectifs sont les débits pressentis pour les essais de pompage, qui sont, par nature, temporaires et représentatifs des futurs débits d'exploitation : 140 l/s durant 2 semaines dans le nouveau forage.

Le volume prélevé pressenti, qui comprend les développements et les essais de pompages, est estimé à 250 000 m<sup>3</sup> étalé sur 1 mois environ.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

L'opération consiste en 3 phases principales :

- Phase 1 : réalisation de 2 sondages de reconnaissance (printemps 2022)
- Phase 2 : réalisation de 1 forage d'essai (été 2022)
- Phase 3 : réalisation de 1 cycle d'essais de pompage (août-septembre 2022)

Phase 1. Réalisation de 2 sondages de reconnaissance

- 1 à 2 sondages de reconnaissance, sur la même parcelle
- 150 ml maximum par sondage

Phase 2. Réalisation de 1 forage d'essai

- équipement du meilleur sondage parmi les 2 réalisés
- 150 ml au maximum
- développement à l'air-lift (soufflage) et à pompe immergée, sans additif

Phase 3. Réalisation de 1 cycle d'essais de pompage

- Etape 1 : essais par paliers sur le forage d'essai F3
- Etape 2 : essais de longue durée sur le forage d'essai F3

La surface nécessaire à la réalisation de chaque forages correspond à une surface totale d'environ 35 m<sup>2</sup> afin de pouvoir installer la foreuse (~16 m<sup>2</sup>), les tiges de forages (~15 m<sup>2</sup>) ainsi que l'atelier de cimentation nécessaire aux renforcement des puits (~4 m<sup>2</sup>).

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet ne comprend pas de phase d'exploitation, puisqu'il s'agit uniquement d'une reconnaissance hydrogéologique.

Après les travaux de reconnaissance, le forage réalisé sera :

- rebouché suivant les normes en vigueur, s'il est considéré comme infructueux ;
- protégé par une bride étanche associée à un capot acier boulonné et cadénassé, s'il est jugé pertinent pour une future mise en exploitation.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet n'est associé à aucune procédure d'autorisation.

Il est associé à la procédure de la Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau, rubrique 1.1.1.0.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise définitive (forage)	0,25 m <sup>2</sup>
Emplacement de la foreuse	~16 m <sup>2</sup>
Stockage des tiges de forages	~15 m <sup>2</sup>
Emplacement de l'atelier de cimentation pour le renforcement des puits	~4 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

Parcelle 000 B 641  
LA COLLE D'ENTRAYGUES  
83340 LE CANNET DES MAURES

(Carte de localisation au sein du  
Prédiagnostic écologique annexé au  
Cas-par-Cas)

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

**Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :**

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

Commune du Cannet-des-Maures

#### Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La parcelle B641 n'inclut pas de ZNIEFF mais se localise en lisière de la ZNIEFF terrestre de type II 930012479 - Vallée de l'Argens (cf. Carte 5 du Prédiagnostic écologique en Annexe).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La parcelle cible du projet se localise dans le périmètre de protection immédiate du champ captant à substituer. Ce périmètre, initialement porté sur la rive gauche du fleuve, a été modifié afin de couvrir également la rive droite et protéger la ressource en eau à une échelle plus conséquente.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La parcelle cible du projet se localise en bordure du site Natura2000 FR9301626 - Val d'Argens, de la directive "Habitats, faune, flore", classé comme zone spéciale de conservation (cf. Carte 3 du Prédiagnostic écologique en Annexe).
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La parcelle cible du projet se localise en bordure du site classé 93C83019 – Les ponts naturels de l'Argens et la grotte souterraine Saint-Michel (cf. Carte 3 du Prédiagnostic écologique en Annexe).

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le volume à prélever durant les travaux est estimé à 250 000 m <sup>3</sup> .  L'impact potentiel sur les masses d'eau superficielle est a priori nul du fait de la profondeur à laquelle est sollicitée l'eau, au delà de 100 m et de l'absence de lien hydraulique connu entre le cours d'eau de l'Argens et l'aquifère sous-jacent à ces profondeurs. Par ailleurs, par mesure de précaution, afin d'isoler l'ouvrage des venues d'eau les moins profondes et les plus connectées aux milieux superficiels, les 100 m premiers mètres des forages seront étanches (cimentation+argile) dans leurs extradors.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les capacités de stockage en eau souterraine du site sont très élevées, comme l'ont montré les résultats de la reconnaissance en 2021. Elles impliquent que les pompages d'essai seront sans effet notable sur le fonctionnement de la masse d'eau cible. Par ailleurs, si le but des essais de pompage est effectivement de solliciter la masse d'eau afin de connaître ses capacités en rive droite de l'Argens au niveau d'un 3ème forage, cette sollicitation restera temporaire et relativement brève (quelques semaines), ce qui limite les possibilités de modifications de fonctionnement de l'aquifère.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera très légèrement excédentaire en matériaux puisqu'il creusera 2 sondages verticaux de diamètre 165 mm sur 150 ml maximum, puis 1 forage vertical de diamètre 800 mm de 0 à 60 m de profondeur, puis de diamètre 600 mm de 60 à 150 m de profondeur.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les enjeux écologiques sont faibles à forts sur la parcelle B641 avec notamment : fonctionnalité pour les chiroptères (enjeu fort), habitat d'espèce (boisement et haies) et d'individus pour les amphibiens (enjeu faible), habitat d'espèce (lisières et milieux ouverts) et d'individus pour les reptiles (enjeu faible à modéré), insectes protégées (Zygène cendrée, Damier de la Succise) (enjeu faible à modéré) et perturbation des cortèges faunistiques. Avec les mesures spécifiques prises à ce sujet, le projet sera sans incidence significative sur ces enjeux.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas susceptible d'avoir d'impact sur la faune et la flore non aquatique, du fait de la nature exclusivement souterraine des travaux et de l'isolement physique et hydraulique de l'aquifère cible des milieux superficiels de ce site. Concernant le gîte de reproduction des chiroptères situé à proximité et après consultation de la chargé de mission Natura 2000 (Dominique Rombaut), il s'avère que l'incidence de la poursuite des prospections par forage sur celui-ci devrait être très faible à négligeable. La fonctionnalité du site pour les chiroptères nécessaire pour leur permettre de se déplacer vers leur site de chasse ne sera pas dégradé puisque les éléments boisés ne seront en aucun cas modifiés.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet a une consommation permanente d'espace, réduite au diamètre du forage à réaliser, de l'ordre d'un quart de mètre carré chacun.  Le reste de la consommation d'espace est temporaire et entièrement réversible. Il concerne un espace à usage agricole en déprise depuis plusieurs décennies
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par le risque technologique de rupture du barrage de Entraigues, situé à proximité immédiate, comme tout projet situé à l'aval de ce barrage dans le lit majeur du fleuve Argens.  A noter que la retenue d'eau de ce barrage est actuellement exploitée pour l'hydroélectricité.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun risque naturel est recensé au droit du site du projet et dans leur environ immédiat.  Le risque d'effondrement des berges de l'Argens affecte peu la rive droite, cible du projet, au contraire de la rive gauche, très affectée.  Par ailleurs, la parcelle est assez éloignée de la berge rive droite.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par les risques sanitaires.  le projet n'engendre pas de risques sanitaires pour la masse d'eau sollicitée : tous les outils utilisés pour la foration et les essais de pompage seront, comme il est d'usage, désinfectés préalablement.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les trafics seront minimes et strictement limités à l'amené et au repli du matériel de chantier, en début et fin des travaux, par véhicules lourds, ainsi qu'à l'arrivée et au départ de l'équipe de chantier (2 personnes) en début et fin de semaine par un véhicule léger. Ces trafics minimes seront sans incidence sur l'activité des voies d'accès au site de projet (A8, DN7, D84).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le chantier produira du bruit, en particulier en début de travaux du fait de la faible profondeur de la zone forée. Le bruit s'atténuera avec l'enfoncement de la foration. Dans tous les cas, le bruit sera strictement limité à la journée, aux heures usuelles de travaux (8h - 17h). Il s'intégrera dans le bruit de fond quotidien généré par la route D84 adjacente au site de projet.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>  <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendrera aucune odeur.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>  <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le chantier est susceptible d'engendrer des vibrations sur un diamètre de quelques mètres autour de la foreuse en début de travaux du fait de la faible profondeur de la zone forée. Les vibrations s'atténueront rapidement et fortement dès l'enfoncement de la foration.</p> <p>Dans tous les cas, le phénomène sera strictement limité à la journée, aux heures usuelles de travaux (8h - 17h).</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>  <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendrera aucune émission lumineuse.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendrera aucun rejet dans l'air.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les prélèvements en eau réalisés lors des développements et des essais de pompage vont engendrer des rejets au cours d'eau de l'Argens, après décantation, sans aucun traitement additif éventuel. Ces rejets ont une incidence positive dans la mesure où ils augmenteront le débit d'étiage du fleuve, et où la qualité des rejets sera contrôlée par une métrologie continue et maîtrisée par une décantation en bac.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendrera aucun effluent.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendrera la production, sur un volume très réduit (quelques mètres cubes), de déchets non dangereux, inertes, correspondant au volume de roches forées. Ces déchets, qui sont en fait des déblais, seront évacués au fur et à mesure de leur production vers un site adapté.</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est inséré dans le fond d'une vallée étroite, sans vue, en net contrebas de la D84 dont le bord Est est végétalisé. Ainsi, le projet ne peut porter une atteinte visuelle à un élément remarquable du site. Les ouvrages qui seront gardés pour une future exploitation auront un tube acier qui dépassera de 1 m au dessus du niveau du sol, avant construction de l'usine et qui sera arrasé au sol dans le cadre de la construction de l'usine. Les ouvrages qui seront pas gardés pour l'exploitation seront intégralement rebouchés de sorte qu'aucun élément ne soit visible.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre aucune modification sur les activités humaines dans la mesure où :  - la parcelle cible est en friche. Elle ne fait l'objet d'aucun usage particulier ;  - les eaux souterraines de ce secteur (sur l'autre rive de l'Argens) n'ont pas d'autre usage que l'Alimentation en Eau Potable Collective.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Les effets potentiellement négatifs sont par nature temporaires car liés aux travaux, sans excéder 3 mois. Les incidences en termes de bruit seront limitées par l'usage préférentiel de moteurs isolés d'un point de vue phonique. Les incidences en termes de vibration seront très fortement atténués par l'inertie acoustique du milieu souterrain et le type de travaux, très localisés et rotatif à la verticale. Egalement, toutes les précautions usuelles à ce type de chantier seront prises afin d'éviter toutes pollutions accidentelles des milieux aquatiques superficiels et souterrains. Aucune plateforme de travail ne sera réalisée. Un tube de soutènement sera installé et cimenté sur les premiers 100 ml forés afin de protéger les eaux souterraines de toute pollution issues des eaux de ruissellement. Des produits absorbants spéciaux seront disponibles sur le chantier. Les engins seront posés sur la totalité de leur surface sur une bâche de rétention étanche comportant un rebord périphérique. Les entreprises disposeront d'un bac de récupération des déchets qui sera évacué en fin de chantier à la déchetterie la plus proche. Il sera strictement interdit aux engins de chantier de faire le plein de carburant ou d'huile sur la zone de travaux et dans les environs immédiats. Une attention particulière sera portée au risque d'incendie (présence d'extincteur ; interdiction de générer des étincelles autres que celle d'une soudure). Les déblais de chantier seront enlevés sans délai, l'absence de boue de forage et de traitement chimique annule un quelconque traitement, les eaux extraites du forage ne nécessitent aucun traitement autre que la décantation en bac. Les mesures spécifiques aux enjeux biologiques sont décrites en Annexe.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est sans incidence sur les milieux superficiels aquatiques. Les eaux souterraines profondes cibles du projet se situent à partir de 100 m de profondeur, sous une couche imperméable de plusieurs dizaines de mètre d'épaisseur, sans connexion directe connue avec les milieux superficiels à l'échelle du site du projet. Toute connexion avec les milieux superficiels sera rendue impossible par l'étanchéité des ouvrages jusqu'au toit du réservoir aquifère, c'est-à-dire sur les 100 premiers mètres. La nature exclusivement souterraine des travaux exclut toute incidence directe sur les milieux naturels et la biodiversité, à l'exception du bruit, restreint aux heures usuelles de travail, et de l'implantation des outils de foration, réduit à quelques dizaines de mètres carrés. Les incidences sur le paysage sont faibles, y compris dans un rayon de 50 m, du fait de l'implantation du projet dans une vallée assez étroite, peu fréquentée sur ce tronçon et jalonnées de couloirs végétaux. Les incidences sur la santé sont nulles.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

Prédiagnostic écologique réalisé en 2020, dans le cadre du projet de prospection par forages d'une nouvelle ressource en eau souterraine au Cannet-des-Maures (83) - Partie 5, 6.1 (Milieux naturels) et 6.4

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Cannet-des-Maures

le, 08/03/2022

Signature

LE PRÉSIDENT  
JEAN-LUC LONGO  
MAIRIE DE VILLE  
83410 LE CANNET  
INSÉRER VOTRE SIGNATURE EN CLIQUANT SUR LE CADRE CI-DESSUS

